

L'ivresse des hauteurs est-elle compatible avec la gestion durable de l'argent public ?

Le projet des Balcons du Mercantour a vu le jour au Conseil Général, sans aucun réel dossier, lors de la séance du 18 décembre 2006, au titre de sa sous politique « développement durable et environnement ». Le Conseil Général décidait de créer un parcours de randonnées reliant les hautes vallées et s'appuyant sur un hébergement rénové et densifié. Seule la première phase du projet reliant la haute Tinée et la haute Vésubie était soumise à l'approbation des élus : *« 1,5 M€ pour la partie "itinéraire" comprenant la réhabilitation du tracé et l'ouverture de certains tronçons et à 9 M€ pour la partie "hébergement" consacrés à la réhabilitation de trois refuges et à la création de trois nouveaux bâtiments ».*

Manquant d'informations sur le contenu précis des dossiers, le Groupe Socialiste et Apparentés s'était abstenu.

Un an et demi plus part, le 30 juin 2008, le Conseil Général, amené à se prononcer sur le projet de modification du décret d'août 1979 créant le Parc National du Mercantour, décidait la réhabilitation du Camp des Fourches, *« et plus largement la réalisation de l'itinéraire de randonnées de haute altitude nommé « Balcons du Mercantour » ».* Pour toute explication, le projet était qualifié de *« priorité absolue pour le rayonnement des Alpes-Maritimes, du massif du Mercantour, et donc de son parc national » !*

Cette fois, le Groupe Socialiste et Apparenté a voté contre. Pour quelles raisons ?

S'il est légitime que le département s'intéresse au développement économique du haut pays, celui-ci doit être compatible avec la préservation de l'environnement. Le cœur du Parc National du Mercantour, réserve naturelle de nombreuses espèces faunistiques et floristiques protégées, n'a pas vocation à accueillir le tourisme de masse et à devenir un parc d'attraction.

Il aura fallu qu'au cours de l'été la télévision montre des engins de chantier ouvrant des sentiers d'1,20 m de large pour que les associations s'insurgent et que les élus puissent enfin, jeudi 25 septembre, obtenir un semblant de dossier.

Le Président du Conseil Général, qui se proclame grand écologiste, n'a hélas qu'une approche économique du développement soutenable. L'importance de l'enveloppe financière en cause (20 millions d'euros) laisse en effet présager de la fréquentation des équipements projetés. Elle sera soit intensive, soit élitiste. Aucun de ces deux cas n'est souhaitable. Les générations futures (et pas seulement celles des hommes) ont aussi des droits qu'il nous appartient de sauvegarder.

Il serait bon également que le député de la Nation qu'il est, soit un peu plus respectueux des élus et la démocratie. Faut-il avoir systématiquement recours au juge administratif ou compter sur la pression des associations, pour que les élus soient correctement informés de dossiers qui engagent des millions d'euros d'argent public ?